



Ligne directrice

Il s'agit d'une ligne directrice sur la manière de développer un inventaire vérifié des acteurs de la société civile, afin d'améliorer la visibilité et la mise en réseau des efforts organisationnels existants pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies au Bénin et au Togo.

Notre contribution aux ODD

La création d'un inventaire vérifié des efforts organisationnels existants pour mettre en œuvre les ODD au Bénin et au Togo conduira à un engagement riche dans la mise en œuvre des ODD de la part des groupes de la société civile concernés, qui à leur tour doivent être renforcés et mieux connectés aux stratégies nationales de développement durable et aux processus de RNV. Rendre ces efforts plus visibles et mieux connectés contribuera donc directement à la réalisation de l'ODD 17 (partenariats pour les objectifs). La création d'un tel inventaire lié aux ODD sensibilise les acteurs au-delà de ceux qui sont déjà engagés et peut donc servir de facteur d'attraction pour d'autres organisations qui s'engageront dans la mise en œuvre des ODD au cours de la prochaine décennie. En outre, le projet pourrait créer une dynamique régionale grâce à un échange accru, sensibiliser le public et encourager la collaboration entre les acteurs concernés. La création d'espaces pour une plus grande transparence et visibilité des efforts organisationnels existants pour mettre en œuvre les ODD renforcera alors à son tour la promotion du développement durable en Afrique de l'Ouest francophone.

L'objectif principal de ce groupe de travail est de favoriser la mise en réseau et d'améliorer la visibilité des efforts organisationnels existants pour mettre en œuvre les ODD, en dressant un inventaire vérifié de toutes les organisations de la société civile concernées au Bénin et au Togo. Bien que certaines organisations soient déjà connectées, il n'existe pas de vue d'ensemble exhaustive et vérifiée de toutes les organisations de la société civile (OSC) engagées dans la mise en œuvre des ODD. La création de l'inventaire des organisations permettra donc de renforcer les actions institutionnelles et les réseaux locaux en faveur du développement durable. Afin d'atteindre cet objectif et de recenser de manière exhaustive toutes les OSC concernées, des tables rondes seront organisées pour identifier un maximum d'acteurs travaillant sur les ODD, ce qui permettra également de sensibiliser les participants à l'Agenda 2030 et à l'arrimage des ODD avec la spatialisation et les cibles prioritaires nationales, d'identifier leurs principaux domaines de travail (selon les 17 ODD et les 169 cibles de l'Agenda 2030) et de les relier entre eux. Il s'agira ensuite d'élaborer conjointement un inventaire vérifié, complet et compréhensible de ces OSC et de leurs activités. Cette visibilité accrue permettra de mettre en évidence les liens entre les acteurs des ODD et de développer ainsi des partenariats innovants pour une meilleure coordination et un meilleur partage de connaissances. Afin d'assurer la qualité de l'exercice de cartographie et le succès global du projet, cette ligne directrice explique donc en détail toutes les étapes nécessaires.

Ligne directrice

Glossaire

Conseiller(s) :	<i>Conseil allemand pour le développement durable (RNE) : Hannah Janetschek et Felix Meyerhoff</i>
Organes MSP (multi-stakeholder platform):	<i>Maison de la Société Civile (MdSC) : Armand Vignon</i> <i>Groupe de Travail des Organisations de la Société Civile sur les ODD (GT-OSC-ODD) : Kola Manzama-Esso</i>
Public clé :	Toutes les organisations de la société civile/acteurs travaillant sur les ODD
Directeur(s) de projet :	<i>Organisation internationale de la Francophonie (OIF) - Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD) : Lionelle Ngo Samnick, Claire Schiettecatte ; et Agossou Honfo (Représentation pour l'Afrique de l'Ouest (REPAO))</i>



© Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Ligne directrice



1. Le début

Tout d'abord, les organes MSP suivront une formation pour se familiariser avec le processus. En obtenant une connaissance approfondie des processus, ils acquerront les compétences et les outils nécessaires pour garantir une qualité élevée des données et des procédures efficaces tout au long du projet.

Au début de la phase de mise en œuvre du projet, les organes MSP devront évaluer le statu quo du public clé du projet dans leurs pays respectifs. Cela implique de présélectionner les OSC, afin d'obtenir une première estimation approximative du nombre total d'acteurs à inscrire à l'inventaire. Sur la base de l'étendue et de la qualité de leurs inventaires d'OSC déjà existants, les organes MSP chargés de la mise en œuvre décideront des domaines d'intervention du projet avec les directeurs et les conseillers du projet.

Ils devront ensuite activer leurs réseaux nationaux de la société civile pour atteindre un maximum d'acteurs soigneusement sélectionnés, en les invitant à se joindre à leurs tables rondes. Les acteurs devraient être choisis sur la base d'un ensemble de critères précis, les identifiant comme des organisations clés de la société civile bien informées (réseau pertinent et important, référence claire aux ODD, etc.), qui ont un fort potentiel pour agir comme multiplicateurs dans leurs communautés respectives. Cela implique la conceptualisation d'une stratégie de sensibilisation sur mesure, en collaboration avec les responsables du projet.



2. Les tables rondes

Les tables rondes sont un élément crucial du projet et représentent le premier point de référence, ainsi que la base des processus de recherche, de vérification et de classification suivants. Les tables rondes doivent être réellement et délibérément au centre du projet. Les organes MSP organiseront et réaliseront une série de tables rondes de la société civile au niveau local et régional. En coopération avec le directeur du projet, les organes MSP assureront la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation adéquates des tables rondes. Les organes MSP sont les principaux organisateurs et profiteront des événements pour présenter le projet et ses objectifs aux participants. L'implication du gouvernement est souhaitable à cet égard et du point de vue de l'implication de toutes les parties prenantes. En fonction de leur lieu d'implantation et du taux de participation prévu, les tables rondes doivent être planifiées en conséquence et leur taille doit être adaptée si nécessaire. Cela implique d'organiser une ou plusieurs (selon les restrictions actuelles liées à la pandémie) tables rondes dans chaque région, communauté, ville ou quartier (tout dépendant de l'évaluation



Ligne directrice

initiale du public clé). La préparation comprend l'invitation ouverte et en temps voulu des participants, ainsi que la compilation du matériel de formation en fonction des objectifs. Le matériel de formation se composera de brochures d'informations sur les ODD, de tâches de formation au processus de classification (voir 6. de ce guide), ainsi que du modèle d'auto-évaluation écrite des participants (voir 4. de ce guide). Il incombe au directeur de projet et aux organes MSP de rédiger conjointement un ordre du jour détaillé des tables rondes, qui doit comporter leurs présentations, ainsi que des formats d'échange interactifs, au cours desquels ils doivent assurer la modération et le soutien thématique nécessaire. Les tables rondes serviront deux objectifs principaux :

Sensibilisation : Outre la mise à jour et l'élargissement des listes déjà existantes des organes MSP, la partie sensibilisation des tables rondes est essentielle dans le processus. Comme il y a souvent un manque de connaissance, ainsi qu'un manque d'appropriation de l'Agenda 2030 et des ODD, la table ronde abordera cette lacune dans le paysage de la société civile. En sensibilisant les participants à l'Agenda 2030, les organes MSP visent à faire prendre conscience des points forts dans la contribution aux 17 ODD et aux 169 cibles. Les organisateurs commenceront par présenter les ODD et l'arrimage de ceux-ci avec la spatialisation et les cibles prioritaires nationales, suivi d'un exercice interactif, au cours duquel les organisations participantes coopéreront entre elles pour remplir l'auto-évaluation. Les participants visent ainsi à identifier leurs efforts organisationnels dans le cadre de l'Agenda 2030 et à classer conjointement leurs activités en fonction des 17 ODD et 169 cibles, guidés par les organes MSP. Les tables rondes servent également d'interface pour permettre aux autorités de mieux comprendre l'implication des OSC.

Mise en réseau et identification : En exploitant les connaissances et les réseaux des participants, il convient d'identifier d'autres acteurs de la société civile liés aux ODD non présents lors de la table ronde, afin d'actualiser et d'élargir la liste des acteurs à inclure dans l'inventaire final. Durant ce processus d'identification, il s'agit également de mettre en évidence les liens existants et d'améliorer ainsi la mise en réseau de la société civile dans les pays participants.

Après chaque table ronde, le directeur du projet et les organes MSP de mise en œuvre doivent évaluer conjointement le processus et tirer des conclusions pour les tables rondes suivantes. Lorsqu'ils évaluent le résultat des tables rondes, ils doivent accorder une attention particulière à la question de savoir si les tables rondes ont servi aux deux principaux objectifs décrits ci-dessus. Une autre valeur ajoutée des tables rondes est la possibilité d'identifier des synergies entre les organisations. En effet, de nombreuses organisations se réunissent en même temps et peuvent désormais identifier les possibilités d'interaction. Sur cette base, il est possible et souhaitable à moyen terme que des projets dits "phares" soient identifiés et conçus, y compris dans le cadre de « projets de territoire ». Cela peut être un gain pour les processus nationaux tels que la RNV.

Ligne directrice



3. La recherche

La phase de recherche s'appuie principalement sur les listes déjà existantes, mais vise à les compléter et à les mettre à jour de manière significative. Sur la base de la liste existante des acteurs de la société civile, des données générées par la réalisation des tables rondes et des recensements officiels existant (s'il y en a), les organes MSP (en coopération avec le directeur du projet) entreront dans la phase de recherche du projet. Cela implique la recherche d'un maximum de données et la création d'un inventaire préliminaire de tous les acteurs concernés. Il vise à identifier les informations nécessaires de tous les acteurs concernés dans le pays, assurant ainsi un haut degré d'exhaustivité et permettant d'obtenir une image complète de toutes les organisations de la société civile, travaillant à la mise en œuvre des ODD. Au cours de ces premières étapes du processus, il est envisagé et conseillé d'inclure le plus grand nombre d'acteurs possible. Une vérification approfondie et un affinement éventuel suivront au cours du processus de vérification nécessaire en trois étapes. Bien que la recherche doive se baser sur la liste des acteurs, identifiés à la suite des tables rondes, elle doit aller au-delà pour garantir la validité générale de la liste. Elle doit être menée par une combinaison de méthodes (recherche en ligne, appels téléphoniques, courriels, etc.), par les organes MSP chargés de la mise en œuvre du projet.



4. La vérification

La vérification de la liste préliminaire des acteurs du public clé sera effectuée par les organes MSP et vise à garantir la qualité des données. Toutes les organisations de la société civile identifiées qui passent avec succès ce processus de vérification en trois étapes peuvent être incluses dans l'inventaire officiel. Tous les autres acteurs seront retirés du processus.

(1) Obtenir une auto-évaluation des acteurs de la société civile identifiés et de leurs activités. Au-delà des participants aux tables rondes (qui ont déjà rempli l'auto-évaluation), tous les autres acteurs identifiés doivent maintenant remplir l'auto-évaluation. Il faut notamment fournir les informations suivantes (le cas échéant) : nom de l'acteur, personne de contact, coordonnées (courriel, téléphone, site web, canaux de médias sociaux, adresse), ainsi qu'une auto-déclaration des principales activités et des domaines d'action de l'acteur. Ce dernier élément permettra de vérifier que l'OSC est active dans les faits. En outre, ils ont la possibilité de préciser des informations supplémentaires, telles que l'importance de leur personnel, leur date de financement, leur date d'enregistrement officiel et leur numéro de récépissé (qui permet une vérification plus facile), ainsi que leur zone géographique d'engagement. Toutefois, si certaines informations sont obligatoires, d'autres sont facultatives (comme indiqué

Ligne directrice

dans le modèle). Enfin, toutes les organisations de la société civile identifiées doivent nommer jusqu'à trois références nationales ou internationales crédibles, qui serviront de base à la troisième étape du processus de vérification.

(2) Compilation de toutes les auto-évaluations et de tous les contrôles de qualité effectués par les organes MSP. Cela implique un contrôle croisé avec toutes les informations disponibles, y compris les informations accessibles au public, leurs propres connaissances institutionnelles et tout enregistrement officiel de l'organisation de la société civile. Cette étape vise à vérifier l'existence de l'acteur, ses activités en cours liées aux ODD, ainsi que la véracité des informations fournies par l'auto-évaluation.

(3) Identifier une source indépendante (par exemple, les acteurs clés de la société civile bien informés identifiés au point 1.) pour vérifier l'existence de l'acteur, son niveau d'activité et l'exactitude des informations. Tout en se basant principalement sur les références nationales et internationales, fournies par chaque acteur de la société civile dans son auto-évaluation, les organes MSP devraient compléter l'identification des références indépendantes par leurs propres recherches si nécessaire. Ils devraient ensuite choisir une référence (ou plusieurs en cas d'imprécision ou de doute) pour un bref entretien de vérification. Dans le cas exceptionnel de références manquantes (par exemple, une ONG locale basée sur le terrain sans la portée nécessaire), les organes MSP devront vérifier eux seuls l'acteur.



5. L'inventaire

Le processus de vérification en trois étapes aboutira à une liste (l'inventaire) des OSC vérifiées. Les organes MSP chargés de la mise en œuvre établiront l'inventaire sous la forme d'un grand fichier Excel, sur la base du modèle fourni par le RNE, affiné conjointement ci-après. Les explications pour le remplissage correct du tableau se trouvent directement dans le fichier Excel. En cas d'informations manquantes ou d'imprécisions dans l'auto-évaluation des organisations de la société civile, cela implique le marquage nécessaire des informations détaillées selon les catégories décrites ci-dessus (voir 4.1. de la présente ligne directrice). Cette étape comprend donc une deuxième phase de recherche, au cours de laquelle toutes les lacunes dans les données doivent être comblées. En cas d'informations non disponibles (par exemple, site web), la lacune doit être signalée comme telle dans l'inventaire. L'inventaire et la cartographie devraient toujours viser à compléter et à mettre à jour les bases de données existantes de manière concrète et rentable.



6. La classification

Enfin, tous les acteurs et activités doivent être classés en fonction de leurs efforts concrets d'organisation pour mettre en œuvre les ODD au Bénin ou au Togo. Tous les efforts et activités organisationnels des acteurs de la société civile identifiés et vérifiés devront donc être classés selon les 17 ODD et les 169 cibles de l'inventaire final (comme indiqué dans le modèle). Les cibles prioritaires définies par l'État seront indiquées dans le fichier Excel à l'aide d'une couleur différente des autres cibles. En ayant une connaissance approfondie des ODD, les organes MSP sont les experts et agiront comme gardiens pour assurer la haute qualité des données, avec l'appui des conseillers de ce projet. Si les participants aux tables rondes ont déjà été classés, tous les autres acteurs identifiés et vérifiés doivent maintenant être classés. Sur la base de la classification de l'acteur par le biais du processus d'auto-évaluation, les organes MSP chargés de la mise en œuvre réexamineront leur auto-classification, afin de garantir la qualité des données dans le produit final. En cas d'incertitude ou d'informations manquantes, les organes MSP prendront contact avec les acteurs concernés. Seuls les organismes qui travaillent réellement sur les ODD peuvent être classifiés. Ils doivent non seulement démontrer leur intention de contribuer à un ODD spécifique, mais aussi prouver qu'ils ont déjà participé activement à sa mise en œuvre. Il est nécessaire à cette étape d'être strict dans la classification et d'associer aux organisations uniquement les ODD et cibles pour lesquelles la contribution des activités est directe. En outre, jusqu'à 5 activités doivent être incluses dans l'inventaire pour chaque organisation (sous forme de commentaire ajouté au tableur), qui illustrent de manière exemplaire les cibles auxquels les organisations respectives travaillent. Dans des cas exceptionnels, par exemple si une organisation est particulièrement grande ou importante, plus de 5 activités peuvent être énumérées, sous réserve de justification. Cette phase finale de recherche permettra ainsi d'assurer une classification optimale et de sensibiliser davantage les ODD.

